

Inauguration du Clos du Bord des Eaux
Vendredi 3 octobre à 10h à Hénin Beaumont – (Canton d'Hénin-Beaumont 2)

L'évènement en deux mots :

Le site dénommé « Clos du Bord des Eaux » s'inscrit dans une opération de recomposition de l'offre et d'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes mise en œuvre par l'APEI d'Hénin-Carvin.

Sont rassemblés désormais sur un même site situé à Hénin-Beaumont : les établissements et services rattachés au Pôle Habitat et Vie Sociale ainsi que la plateforme d'accompagnement et de répit pour les familles et proches aidants de personnes en situation de handicap Lens/Hénin (EMAA), le service associatif solidaire « La Passerelle » et les bureaux du siège social dudit gestionnaire.

S'agissant plus précisément des établissements et services du Pôle Habitat et Vie Sociale concernés par ce projet de mutualisation, l'opération a porté sur un déménagement et un regroupement sur le même site de l'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) dédié à l'Accueil de Jour et du Service d'Accueil de Jour (SAJ) non médicalisé qui ont été renommés « L'Archipel » (arrêté en date du 15 novembre 2024 et décision conjointe en date du 9 décembre 2024).

En parallèle, le foyer de vie, qui était déjà installé à Hénin-Beaumont (sur le même site), a été renommé « résidence de l'Archipel » (arrêté en date du 15 novembre 2024).

Le projet de réalisation de travaux d'amélioration des conditions d'accueil au foyer de vie d'Hénin-Beaumont et de lui octroyer dans ce cadre une subvention d'investissement de 342 400 €. Le solde restant de la subvention est de 15 376 €, celui-ci devrait être liquidé en novembre de cette année.

Le projet de déménagement et de regroupement des établissements et services mentionnés ci-dessus pour un montant de 1 881 457 € et représentant près de 51 % du coût total du projet. Le solde de la subvention a été versé en mai 2024.

S'agissant du Service associatif « La Passerelle », ce service fait l'objet d'un soutien financier annuel du Département depuis 2018, le montant octroyé pour l'année 2025 est de 25 000 €

Éléments de langage possible (intégrant les éléments clés de la note)

Je suis très heureuse d'être ici avec vous, quelle autre meilleure période que celle-ci pour inaugurer cet établissement, l'accomplissement de ce beau projet mené par l'APEI d'Hénin Carvin.

En effet dès lundi prochain nous allons célébrer la journée nationale des aidants.

Au cœur de ce projet il y a la plateforme d'accompagnement et de répit pour les familles et proches aidants de personnes en situation de handicap Lens/Hénin.

Au département du pas de calais cet accompagnement nous tient vraiment à cœur.

En effet, Le maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie constitue un enjeu majeur pour le Département. Soutenir les aidants c'est améliorer leur accompagnement au quotidien.

A ce titre, le Département s'engage depuis de nombreuses années auprès des aidants pour qu'ils accompagnent leur proche le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. Ainsi depuis 2010 le Département anime localement les réseaux d'aide aux aidants et soutient financièrement le développement et la structuration de solutions de répit (haltes répit, actions de sensibilisation/d'information, soutien psychosocial individuel ou collectif, forums, actions de prévention santé/bien être, ligne d'écoute...)

Les dynamiques territoriales s'inscrivent dans un projet territorial d'aide aux aidants co-écrit avec les acteurs et se traduit par l'animation de 8 plateformes territoriales d'aide aux aidants (PTAA) pilotées par les Maisons de l'Autonomie.

Le répit des aidants passe également par une offre d'accueil institutionnel séquentiel à destination des publics âgés et handicapés : l'hébergement temporaire d'une part (jusqu'à 90 jours, consécutifs ou non, par an) l'accueil de jour d'autre part.

Par ailleurs, les services associatifs sont destinés à accueillir, en journée, des personnes en situation de handicap, sans solution d'accompagnement durable ou en attente d'une place en établissement. A ce titre, le Département soutient depuis 2018 trois (4 depuis 2021) services associatifs à hauteur de 25 000 € par service et par an.

En 2021, une plaquette de communication a été réalisée à destination des aidants du Pas-de-Calais afin de les informer des solutions de répits institutionnelles et non institutionnelles. En octobre 2025, le Département du Pas-de-Calais, en coopération avec Ma Boussole Aidants, a décidé de lancer **aidants62.pasdecals.fr**, un service qui centralise l'ensemble des informations nécessaires dans le parcours d'aide. Ce nouveau service est un moyen de communication partagé avec les partenaires et facilement identifiable par l'utilisateur.

Au-delà de cette préoccupation de l'aide aux aidants qui est d'actualité nous avons favorisé par nos subventions le regroupement de ces deux structures.

En subventionnant à plus de la moitié du coût de ce regroupement nous nous impliquons pour favoriser un meilleur accueil pour les résidents et leurs familles.

Pour le Département, être à vos côtés est impératif pour que des lieux comme le clos du bord des eaux puissent exister car ce sont des lieux d'inclusion et de dignité.

Le foyer de vie offre un espace où les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement adapté tout en menant une vie sociale riche. C'est un symbole concret d'inclusion et de respect des droits fondamentaux. Et aussi un moteur pour le territoire.

L'ouverture du foyer crée des emplois, dynamise la vie locale et sensibilise la société au handicap. C'est aussi une opportunité pour développer des partenariats avec les associations, les écoles, et les acteurs économiques locaux.

Bref, au-delà de la gestion du handicap ce type de lieux est une vraie opportunité pour le territoire du bassin minier.